

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 14
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 18 juillet 2023
L'an deux mille vingt-trois
Et le dix-huit juillet à 20 heures 30

Date de la convocation : 11/07/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Absents excusés : Laurent BERNAT, Jean-François ROUSSET

Nathalie RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

N° 25-2023

Objet : Attribution de subventions

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions parvenues en mairie et présente les justificatifs produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessous

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2022	SUBVENTION 2023
COMITE DES FETES DE MONTLAUR « Escano Barbeous » 12400 MONTLAUR	600 euros (six cent euros)	500 euros (cinq cent euros)
SAUVEGARDE ET RESTAURATION DE L'EGLISE DE BRIOLS- BRIOLS 12400 MONTLAUR	500 euros (cinq cent euros)	500 euros (cinq cent euros)
ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA) DE SAINT-AFFRIQUE -12400 SAINT-AFFRIQUE	1 080 euros (mille quatre-vingt euros)	990 euros (neuf cent quatre-vingt-dix euros)
ASSOCIATION LES IOUSSES – BRIOLS 12400 MONTLAUR		750 euros (sept cent cinquante euros)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire, Patrick RIVEMALE,

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 24/7/2023
Et de la publication le 24/7/2023
Le Maire, Patrick RIVEMALE